

c)		3. Montant de la pension	Nombre
1955-1956	\$1,357,000	\$ 25.01 à \$ 29.99	839
1956-1957	1,745,000	\$ 30.00 à \$ 39.99	1,629
1957-1958	2,821,000	\$ 40.00 à \$ 49.99	1,289
1958-1959	6,656,000	\$ 50.00 à \$ 59.99	987
1959-1960	3,445,000	\$ 60.00 à \$ 69.99	923
1960-1961	2,085,000	\$ 70.00 à \$ 79.99	949
1961-1962	2,947,000	\$ 80.00 à \$ 89.99	975
1962-1963	2,030,000	\$ 90.00 à \$ 99.99	1,004
1963-1964	1,682,000	\$100.00 à \$124.99	2,630
1964-1965 (au 31 mars 1965)	1,967,000	\$125.00 à \$149.99	2,376
		\$150.00 à \$199.99	3,545
		\$200. et plus	4,325

ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE DU DISQUE
AU QUÉBEC

Question n° 154—**M. Caouette**:

1. Quels ont été les résultats découlant de la demande d'enquête présentée au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, en août 1964, par la firme Fonorama Inc., sur un prétendu «scandale du disque canadien au Québec»?

2. Le BGR a-t-il accusé réception de cette demande?

3. Le BGR a-t-il donné suite à cette demande? Dans le cas de l'affirmative, quels sont les résultats de cette enquête?

4. Sinon, pourquoi cette enquête n'a-t-elle pas été faite?

L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État): Le Bureau des gouverneurs de la Radiodiffusion me transmet les renseignements suivants:

1. La Loi sur la radiodiffusion n'autorise pas le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion à enquêter sur un prétendu «scandale du disque canadien au Québec».

2. Oui.

3. Voir 1.

4. Voir 1.

PENSION DES EMPLOYÉS RETRAITÉS DU
NATIONAL-CANADIEN

Question n° 177—**M. Knowles**:

1. Combien d'employés retraités des chemins de fer Nationaux du Canada reçoivent une pension mensuelle inférieure à \$25?

2. Combien reçoivent une pension mensuelle de \$25?

3. Combien reçoivent une pension mensuelle a) de \$25.01 à \$29.99, b) de \$30 à \$39.99, c) de \$40 à \$49.99, d) de \$50 à \$59.99, e) de \$60 à \$69.99, f) de \$70 à \$79.99, g) de \$80 à \$89.99, h) de \$90 à \$99.99, i) de \$100 à \$124.99, j) de \$125 à \$149.99, k) de \$150 à \$199.99, l) de \$200 et plus?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici les renseignements donnés par la direction des chemins de fer Nationaux du Canada:

Au 31 décembre 1964:

1. 388

2. 2,392

Dans un certain nombre de cas, les montants des pensions versées par les chemins de fer Nationaux du Canada ne représentent pas le montant total des pensions payables aux anciens employés des chemins de fer. Le National-Canadien verse aux employés dits internationaux—qui ont travaillé au Canada et aux États-Unis des pensions qui ne représentent que leur travail au Canada. Ces employés bénéficient également de rentes payables en vertu du *U.S. Railroad Retirement Act* ou du *Social Security Act* pour leur travail aux États-Unis. Par exemple, dans le groupe d'employés qui reçoivent du National-Canadien des pensions de moins de \$25, il y a plus de 68 anciens employés internationaux qui bénéficient également des rentes susmentionnées à l'égard de leur travail aux États-Unis à titre d'employés du National-Canadien. Les autres employés de ce groupe comprennent les employés qui ont choisi de prendre leur retraite avant l'âge de 65 ans, et de bénéficier ainsi d'une pension de base moindre (\$25), et les employés dont la période de service a été très courte et qui ont versé de faibles cotisations.

FRAIS DE JUMELAGE DU CANAL WELLAND

Question n° 178—**M. McMillan**:

1. Quel est le montant des dépenses en immobilisations effectuées au cours de l'année financière 1964-1965 en prévision du jumelage des écluses simples sur le canal Welland?

2. Quelles dépenses en immobilisations prévoit-on pour la présente année financière à l'égard du projet en question?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici les renseignements donnés par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent:

1. Année civile 1964, \$3,987,500.

2. Année civile 1965, \$18,997,000.

UTILISATION DE LA BASE DE RADAR
DE PARENT (P.Q.)

Question n° 180—**M. Laprise**:

Le gouvernement a-t-il trouvé un moyen d'utiliser à d'autres fins la base de radar de Parent (P.Q.)?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie et de la Production de défense): Les